

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE ST
NAZAIRE
59, Rue Du Général de Gaulle- BP275
44600 SAINT-NAZAIRE

COURRIER CLASSEMENT AFM

L'Officier du Ministère Public
à

MAITRE YOHAN DEHAN .
174 Rue DE COURCELLES
75017 PARIS 17EME

Références à rappeler : RO
AFM (

Rédacteur

Maître

En réponse à votre courrier concernant le dossier de votre client, M

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **028031 REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A UN PIETON MANIFESTANT CLAIEMENT SON INTENTION DE TRAVERSER UNE CHAUSSEE ART.R.415-11 AL.1, ART.R.412-37, ART.R.412-38, ART.R.412-39, ART.R.412-40 C.ROUTE. ART.R.415-11 AL.2,AL.3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à **TRIGNAC(44570), AVENUE D'HERBINS**, en date du **23/05/2018 à 15h50**. par procès verbal n° : _____
dressé par **GIE MONTOIR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

et après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, je vous informe que j'ai décidé de classer son dossier sans suite. Mes services ont procédé à l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Bien vouloir prendre contact avec la trésorerie de Nantes Amendes, 105 Rue des Français Libres, CS 70229, 44202 NANTES CEDEX 2 (02-55-58-65-55 ou t044016@dgfip.finances.gouv.fr) pour un éventuel remboursement total ou partiel suite à une opposition administrative.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à SAINT-NAZAIRE, le 10/07/2020

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

